

Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres

Date de Convocation : le 29/10/2025

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER



DE_2025_095 Fonds de concours à la commune d'ASTET pour l'achat de matériel d'animation.

Vu l'article L 5216-16 V organisant le versement de fonds de concours entre l'EPCI et une commune membre ;

Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu le commentaire de la loi suscitée au paragraphe 5,1 de la circulaire NOR/LBL/B/04/10075/c du ministère de l'intérieur du 5 septembre 2004 ;

Vu la délibération n° DE_2025_079 en date du 25 septembre 2025 fixant les modalités d'attribution des fonds de concours pour l'achat de matériel d'animation à destination des communes membres de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche ;

Vu la demande de fonds de concours présentée par la commune d'ASTET en date du 21 octobre 2025 ;

La commune d'Astet fait partie de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche qui compte 28 communes.

L'objectif de cette opération est d'aider la commune pour l'acquisition de matériel d'animation : Chaises, Tables, Chariots de transport, et Enceintes de sonorisation.

Le montant total de l'opération d'acquisition du matériel s'élève à la somme de 4 949 € HT. La subvention maximale ne peut excéder 2 500 € HT et 50 % du coût résiduel à la charge de la commune. Le montant du fonds de concours s'élève à 2 474,50 € HT

Cette opération ne peut bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région ou du Département.

Monsieur Christian Vidal, Maire d'Astet ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour, décide :

- De plafonner ce fonds de concours à un montant de 2 474,50 € (deux mille quatre cent soixante-quatorze euros et cinquante centimes) dans la limite prévue par la délibération DE_2025_079 du 25/09/2025,
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours,
- D'autoriser le versement d'un fonds de concours à l'achat du matériel d'animation de la commune d'ASTET.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget correspondant.

Fait à Coucouron, le 07/11/2025

Le Président,
Jacques GENEST

